



**SÉANCE
ORDINAIRE
15 JUILLET 2025**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

**MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO
SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2025
ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil

- Lettre de la citoyenne L.L

4. Parole à la mairesse et correspondance

4.1 Parole à la mairesse

4.2 Correspondance

4.2.1 Direction du financement à long terme, solde de la dette à long terme

4.2.2 Constats d'infractions de la CNESST, Laroche avocat, procureur de la CNESST

4.2.3 Décision du tribunal - Commission d'accès à l'information

4.2.4 Plainte d'un citoyen – règlement RCI

4.2.5 Programme d'aide (PRACIM) volet 1 – Construction d'un garage municipal (dossier numéro 2030217)

5. Période de questions des citoyens

6. Greffe et affaires juridiques

6.1 Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 10 juin 2025 et de la séance ordinaire du 17 juin 2025

6.2 Débourser pour les constats d'infractions de la CNESST

6.3 Mandat juridique – numéro de dossier 550-17-014021-255

6.4 Signature de l'acte de servitude Hydro-Québec et Bell Canada

7. Ressources humaines

7.1 Addenda au contrat de travail de l'employé numéro 320016

8. Finances – trésorerie

8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs

8.2 État des comptes

8.3 Rapport financier détaillé au 30 juin 2025

9. Sécurité civile et sécurité incendie

9.1 Rapport mensuel du directeur du service d'incendie

10. Travaux publics

10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics et gestion des eaux



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

11. Urbanisme, aménagement et environnement

Les points 11.3 et 11.4 sont retiré de l'ordre du jour

- 11.1 Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement
- 11.2 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 541-543, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361913, afin de permettre l'installation d'un projet artistique et historique de cloches en cour avant, soit en dérogation de l'article 48 du règlement de zonage numéro Z-17-01
- ~~11.3 Demande pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété sise au 450, rue du Progrès, dont le numéro de lot est le 6420104, afin de permettre un usage de micro culture de cannabis, sans nuisance, à l'intérieur du bâtiment principal existant situé dans les zones commerciales 13-C et 15-C du règlement de zonage numéro Z-17-01.~~
- ~~11.4 Demande numéro 2025-0066 pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété sise au 284, rue Saint-François-Xavier, dont le numéro de lot est le 5362070, afin de permettre un usage de résidence unifamiliale jumelée.~~

12. Communication, loisirs et culture

-Il n'y a pas de sujet à cette section

13. Avis de motion et règlement

-Il n'y a pas de sujet à cette section

14. Affaires diverses

- 14.1 Demande d'aide financière supplémentaire de la Banque alimentaire Petite-Nation

15. Période de questions des citoyens

16. Période de questions et commentaires des membres du Conseil

17. Levée de la séance



SÉANCE
ORDINAIRE
15 JUILLET 2025

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **15 juillet 2025 à 19 h 00** à la salle du conseil sise au 543, rue Notre-Dame, Montebello et à laquelle sont présents les conseillers Pierre Bertrand, Martin Deschênes, Jean-Philippe Comeau, Benoît Millette, Dominique Primeau et Jésabelle Dicaire.

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Madame Emanuelle Champagne, greffière adjointe, est aussi présente.

Il y a 28 personnes qui assistent à la séance.

1. Ouverture de la séance

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, déclare la séance ordinaire ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents.

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils croient être en conflit d'intérêts relativement aux matières qui seront traitées à l'ordre du jour.

2025-07-106

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes:

- Ajout d'une mention au 7^{ième} considérant de la résolution numéro 2025-07-113
- Les points 11.3 et 11.4 sont retiré de l'ordre du jour

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil

- Lettre de la citoyenne L.L.

4. Parole à la mairesse et correspondance

4.1 Parole à la mairesse

- Madame Nicole Laflamme, procède à l'allocution du mot de la Mairesse.

- Mot de bienvenue et souhaite la bienvenue aux citoyens.

4.2 Correspondance

4.2.1 Direction du financement à long terme, solde de la dette à long terme

4.2.2 Constats d'infractions-CNESST, Laroche avocat, procureur de la CNESST.

4.2.3 Décision du tribunal - Commission d'accès à l'information

4.2.4 Plainte d'un citoyen – règlement RCI

4.2.5 Programme d'aide (PRACIM) volet 1 – Construction d'un garage municipal

5. Période de questions aux citoyens

Il y a eu question de :

-Le garage municipal

6. Greffe et affaires juridiques

2025-07-107

6.1 Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 10 juin 2025 et de la séance ordinaire du 17 juin 2025

Conformément à l'article 201 du Code municipal du Québec, les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 10 juin 2025 et de la séance ordinaire du 17 juin 2025 sont déposés lors de la présente séance.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 10 juin 2025 et de la séance ordinaire du 17 juin 2025 déposés lors de la présente séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



2025-07-108

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

6.2 Contestation de l'amende de la CNESST et démarche de conformité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montebello est tenue de respecter les obligations prévues par la Loi sur la santé et la sécurité du travail (RLRQ, chapitre 5-2.1), le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les établissements industriels et commerciaux (R.R.Q., c. S-2.1, r.6), ainsi que la Loi sur les normes du travail (RLRQ, chapitre N-1.1):

CONSIDÉRANT QUE la CNESST a émis un constat d'infraction et une amende totalisant 6 300 \$ en lien avec l'absence d'une salle à manger conforme pour les employés municipaux:

CONSIDÉRANT QUE cette situation de non-conformité était connue de l'administration municipale et qu'elle perdure depuis plusieurs années sans que des mesures concrètes aient été mises en œuvre:

CONSIDÉRANT QUE la seule solution proposée par le DG et la mairesse était d'expulser le Centre Actions Culturelles de leur locaux actuels et reprendre le sous-sol de la mairie

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal, à plusieurs reprises, a exprimé son ouverture à discuter de solutions réalistes, notamment en adoptant le 11 avril 2025 une résolution demandant à la direction générale de convoquer une rencontre avec les employés afin d'identifier des alternatives viables:

CONSIDÉRANT QUE malgré cette ouverture, le directeur général a informé la CNESST par écrit, le 7 mai 2025, qu'aucune mesure ne serait prise, et ce sans consulter le Conseil ni respecter l'esprit de collaboration souhaité:

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a à plusieurs reprises refuse de signer les résolutions adoptées légalement par la majorité du Conseil, bloquant ainsi leur mise en œuvre, et nuisant à la recherche de solutions concrètes:

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a résolu le 15 avril 2025 de mandater la firme DHC avocats afin d'obtenir un accompagnement formel dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un Comité Ressources Humaines, adoptée le 6 mai 2025, visait notamment à encadrer cette démarche de régularisation, en collaboration avec la firme juridique désignée:

Il est proposé par Martin Deschênes

RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Montebello :

1. Réitère sa volonté ferme de contester l'amende émise par la CNESST, considérant le contexte administratif dans lequel cette infraction est survenue;
2. Mandate officiellement la firme DHC avocats pour accompagner la municipalité dans cette contestation et pour assurer la régularisation du dossier, conformément aux lois applicables;
3. Demande à ce que toutes les communications futures avec la CNESST soient validées par le Conseil municipal ou le comité désigné, afin d'éviter d'autres décisions unilatérales.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si la présente résolution est adoptée.

Vote

Pour :

Conseiller 1
Conseiller 2
Conseiller 3
Conseiller 4
Conseillère 6

Contre :

Conseiller 5

Adoptée à la majorité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

2025-07-109

6.3 Mandat juridique – numéro de dossier 550-17-014021-255

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se représenter à la cour supérieure;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service du Cabinet Deveau a été présentée aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service reflète un taux préférentiel de 275 \$ l'heure, au lieu du taux horaire habituel de Me Tremblay qui est de 350 \$ l'heure;

CONSIDÉRANT QUE Me Tremblay connaît déjà en parti ce dossier pour y avoir travaillé avec la Municipalité au courant de l'année 2024.

Il est proposé par Jean-Philippe Comeau

RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service du cabinet juridique Deveau ;

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier ou la trésorière adjointe à signer tout document relatif au présent mandat.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2025-07-110

6.4 Signature de l'acte de servitude Hydro-Québec et Bell Canada

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction Boulet est en cours ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de servitude pour les installations d'Hydro-Québec et de Bell Canada ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la description technique de la servitude et des plans du projet de servitude.

Il est proposé par Martin Deschênes

RÉSOLU

D'AUTORISER la mairesse Nicole Laflamme à signer tous documents relatifs au présent mandat.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2025-07-111

7. Ressources humaines

7.1 Addenda au contrat de travail de l'employé numéro 320016

CONSIDÉRANT QUE le directeur général agréé et greffier-trésorier a reçu une lettre de démission de la part de l'employé numéro 320016;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général agréé et greffier-trésorier à présenter aux membres du conseil ses recommandations RH afin de retenir l'employé en poste;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté le directeur général agréé et greffier-trésorier à présenter ces recommandations à l'employé;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a accepté les recommandations;

Il est proposé par Benoit Millette

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier ou la trésorière adjointe à signer au nom de la municipalité un addenda reflétant les recommandations comme entendu avec l'employé.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



2025-07-112

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

8. Finances – trésorerie

8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de juin 2025.

Il est proposé par Pierre Bertrand

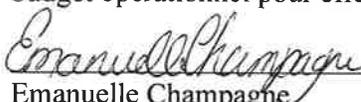
RÉSOLU

D'ADOPTER les prélèvements automatiques numéro 2009 à 2043 d'une somme de 120,442,52\$ les dépôts direct numéro 790 à 801 d'une somme de 34 140.61\$ et les chèques numéro 8533 à 8579 d'une somme de 56,859.80\$ du mois de juin 2025 totalisant une somme de 211 442.52\$.

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à effectuer les paiements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Emanuelle Champagne, greffière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.



Emanuelle Champagne
Greffière adjointe

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élus pour analyse.

8.3 Rapport financier détaillé au 30 juin 2025

Conformément aux dispositions prévues au Code municipal du Québec, le directeur général agréé et greffier-trésorier remet aux élus un état de la situation financière sommaire au 30 juin 2025.

9. Sécurité civile et sécurité d'incendie

9.1 Rapport mensuel du directeur du service d'incendie

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service d'incendie de Montebello, dépose son rapport du mois de juin 2025.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs

10. Travaux publics

10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics et de la gestion des eaux

Monsieur Éric Cayer, directeur des travaux publics et gestion des eaux, dépose son rapport du mois de juin 2025.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs.

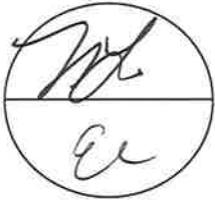
11. Urbanisme, aménagement et environnement

11.1 Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

Madame Priscilla Melançon, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, dépose son rapport du mois de juin 2025.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.



2025-07-113

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

11.2 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 541 - 543, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361913, afin de permettre l'installation d'un projet artistique et historique de cloches en cour avant, soit en dérogation de l'article 48 du règlement de zonage numéro Z-17-01

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a soumis la demande de dérogation mineure décrite en titre;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les dérogations mineures numéro DM-17-01 s'applique;

CONSIDÉRANT QUE l'article 48 du règlement de zonage numéro Z-17-01 s'applique;

CONSIDÉRANT QUE les documents soumis tels qu'un croquis d'implantation, des images du projet et un descriptif du projet artistique et historique pour la commémoration du 350^e anniversaire de la seigneurie de la Petite-Nation par la société historique Louis-Joseph-Papineau;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est considéré un accessoire suivant la terminologie du règlement sur les permis et certificats numéro PC-17-01;

CONSIDÉRANT QUE l'article 48 dudit règlement de zonage ne permet pas cet accessoire en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE ce projet sera implanté en cour avant selon le croquis d'implantation modifié lors de la rencontre du 9 juillet 2025 où étaient présents le conseiller Dominique Primeau, la conseillère Jésabelle Dicaire

CONSIDÉRANT QUE lesdites dispositions réglementaires visées causent un préjudice sérieux au requérant qui demande la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande ne concerne pas les usages autorisés ou la densité d'occupation du sol;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne contrevient pas à une quelconque disposition réglementaire qui ne fait pas l'objet de la demande de dérogation;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne concerne pas des travaux exécutés sans permis ou certificat, ou exécutés avec l'intention manifeste de contrevenir aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'ouvrage proposé, incluant la dérogation demandée, respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a émis la recommandation numéro 20250528-01 lors de son assemblée du 28 mai 2025.

Il est proposé par Dominique Primeau

RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 541-543, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361913, afin de permettre l'installation d'un projet artistique et historique de cloches en cour avant, soit en dérogation de l'article 48 du règlement de zonage numéro Z-17-01.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

11.3 Demande pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété sise au 450, rue du Progrès, dont le numéro de lot est le 6420104, afin de permettre un usage de micro-culture de cannabis, sans nuisance, à l'intérieur du bâtiment principal existant situé dans les zones commerciales 13-C et 15-C du règlement de zonage numéro Z-17-01.

Le point 11.3 est retiré

11.4 Demande numéro 2025-0066 pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété sise au 284, rue Saint-François-Xavier, dont le numéro de lot est le 5362070, afin de permettre un usage de résidence unifamiliale jumelée

Le point 11.4 est retiré

12. Communications, développements et vie communautaire

-Il n'a pas de sujet à cette section

13. Avis de motion et règlements

-Il n'a pas de sujet à cette section

14. Affaires diverses

2025-07-114

14.1 Demande d'aide financière supplémentaire de la Banque alimentaire Petite-Nation

CONSIDÉRANT QUE la banque alimentaire Petite-Nation (BAPN) doit répondre à une croissance fulgurante de demandes de dépannage alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE malgré la générosité de la population et des commerçants locaux, la BAPN est en diminution de dons de denrées, de dons monétaires et fait face à un statu quo de financements gouvernementaux et/ou d'organismes qui soutient le communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité donne un don d'un montant de 5500\$ annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une nouvelle demande écrite de la BAPN;

Il est proposé par Benoit Millette

RÉSOLU

QUE la municipalité de Montebello contribue la somme de 1000\$ en réponse à la demande d'aide financière pour la Banque alimentaire de la Petite-Nation;

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier ou la trésorière adjointe à verser ladite somme de 1000\$ à la Banque alimentaire de la Petite-Nation;

QUE le montant soit affecté au poste budgétaire numéro 02 70191 959.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

15. Période de questions des citoyens

Il y a eu question de :

- Le chèque pour le comité des loisirs
- L'espace de rangement pour le comité
- Le protocole de communication
- L'adoption des procès-verbaux
- La location de locaux au CAC
- La convocation aux réunions spéciales
- Les tâches du directeur des loisirs
- Les propriétaires de chiens
- Les matières résiduelles
- La décision d'engager une autre firme d'avocats
- La transformation de l'église
- La page facebook de la municipalité
- La lettre de la mairesse
- La démission du directeur général

16. Période de questions et communications des membres du Conseil

- Les conseillers Benoit Millette, Martin Deschênes et la conseillère Jésabelle Dicaire, font chacun lecture séance tenante d'une lettre
- Le conseiller Jean-Philippe Comeau exprime ses excuses aux citoyens concernant la situation à la municipalité

2025-07-115

17. Levée de la séance

Il est proposé par Pierre Bertrand

QUE la séance soit levée à 21 h 40.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

"Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal"

Et j'ai signé ce

20 juillet 2025

Nicole Laflamme
Mairesse

Emanuelle Champagne
Greffière adjointe